



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-48712>

Département(s) de publication : **75, 39, 94, 01**

Annonce n° **24-48712**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et la construction (extension) de la cité judiciaire de Lons le Saunier

**Description** : Concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction réhabilitation de la cité judiciaire de Lons le Saunier. Elle regroupera sur un site les services judiciaires. Les juridictions de Lons le Saunier souffrent actuellement d'un manque de place chronique et d'un éclatement des services. L'opération consiste à construire la cité judiciaire de Lons le Saunier destinée à regrouper l'ensemble des juridictions sur un même site (Anne Frank). Une première opération livrée en 2018, avait permis le relogement du tribunal d'instance, du tribunal de commerce et du conseil de prud'hommes au sein de l'ancienne école normale de filles (environ 1000m<sup>2</sup> de SU). Le projet de l'agence Pierre Vurpas et associés visait une restauration soignée d'une partie du bâtiment existant, protégé au titre du patrimoine, tout en y intégrant une composante architecturale contemporaine. Dans le prolongement de cette opération, l'objectif du nouveau programme est de poursuivre le regroupement et donc de réhabiliter le reste des surfaces n'ayant pas fait précédemment l'objet de travaux, d'augmenter les surfaces disponibles pour accueillir le tribunal de grande instance et constituer un ensemble judiciaire unique et cohérent. Elle inclut également la réalisation de places de stationnement et l'aménagement des espaces extérieurs (parvis et circulations). Les besoins en surface utile du futur palais de justice sont estimés à environ 2 700 mètres carrés. La mission de base comprend : les études d'esquisse - diagnostic (ESQ / DIAG), les études d'avant-projet sommaire (APS), les études d'avant-projet définitif (APD), les études de projet (PRO); les études de Visa (VISA); l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET); l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR). Rappel : La mission de base intègre les obligations relatives à la

gestion des déchets de chantier au sens de la loi no75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et des textes d'application. Cette mission sera complétée par les missions complémentaires suivantes :  
- une mission pour la définition et l'exécution de la démolition des ouvrages des archives existantes; - Réemploi des matériaux- une mission pour l'implantation des équipements mobiliers non fixes (MOB), - une mission d'élaboration et de suivi des travaux du système de signalétique information( SIGN), - une mission de coordination des systèmes de sécurité Incendie (CSSI) au sens de la norme NFS61931 (le maître d'œuvre est le coordonnateur SSI en conception et en chantier) pour l'ensemble des phases. - une mission d'aide à la préparation de l'exploitation-maintenance L'opération s'inscrit dans des coûts plafond et elle devra répondre à des exigences fonctionnelles et techniques précises. Une attention particulière sera portée aux réponses fournies notamment sur l'architecture, la mise en valeur patrimoniale, l'insertion urbaine, la qualité des espaces publics et de travail, les exigences fonctionnelles et techniques, la facilité d'exploitation, la maintenabilité et la sûreté. Une attention particulière sera également portée à la conception bioclimatique du bâtiment, au niveau du confort thermique et à la performance environnementale. Des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires complètent la mission et portent sur la réalisation par le maître d'œuvre de la maquette BIM à compter de la phase DIAG ainsi que la fonction de BIM MANAGE

**Identifiant de la procédure :** f36e9906-ac89-4cd2-93ea-e522b7caee47

**Type de procédure :** Restreinte

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71200000 Services d'architecture

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** 295 Rue Georges Trouillot

**Ville :** Lons-le-Saunier

**Code postal :** 39000

**Subdivision pays (NUTS) :** Jura ( FRC22 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** N° de la consultation (modifié) : 24-010

#### 2.1.4 Informations générales

**Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)**

**Informations complémentaires :** N° de la consultation (modifié) : 24-010

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché : Les autres motifs d'exclusions figurent dans le DCE.

## Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

**Titre** : Concours de Maîtrise d'œuvre pour le projet de construction et réhabilitation de la Cité Judiciaire de Lons le Saunier

**Description** : Concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction réhabilitation de la cité judiciaire de Lons le Saunier. Elle regroupera sur un site les services judiciaires.

**Identifiant interne** : 24-010

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 71200000 Services d'architecture

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Nom** : chiffre d'affaires global et CA spécifique

**Description** : Niveaux spécifiques minimaux exigés : Le groupement devra justifier un chiffre d'affaires global d'un montant supérieur à 1800000€ (HT) moyen au cours des 3 derniers exercices disponibles. L'entité en charge de la conception architecturale du projet (architectes) devra justifier un CA spécifique minimum de 1 000 000 € (HT) moyen au cours des 3 derniers exercices disponibles.

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Nom** : Capacité technique et professionnelle

**Description** : se référer à l'article III.1.3 de l'annexe 1 à l'AAPC

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** :

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Nom** : profession particulière: architecte

**Description** : L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra être composée d'une personne habilitée à exercer la compétence prévue à l'article 3 du décret 47-1154 du 25 juin 1947. Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage devra disposer de l'ensemble des compétences définis par la loi no77-2 du 3 janvier 1977 (architecte ou profession équivalente selon la réglementation en vigueur dans le pays d'origine pour les candidats.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes** :

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 1

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure** : 4

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Qualité architecturale et d'insertion urbaine

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Adéquation du projet avec le programme

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Économie globale du projet

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Qualité environnementale

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles :** français

**Adresse des documents de marché :** [https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2483836&orgAcronyme=d3f,](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2483836&orgAcronyme=d3f)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions du régime du concours :**

**Prix**

**Valeur de la prime :** 115,000 EUR

**Lieu de réception de la prime :** 94270

**Informations complémentaires :** se référer Article 5 du RC

**Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Autorisée

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2483836&orgAcronyme=d3f>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des demandes de participation** : 31/05/2024 à 12:00

**Informations relatives aux délais de recours** : Référé précontractuel devant le Tribunal administratif compétent (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative) : jusqu'à conclusion du marché. Référé contractuel devant le Tribunal administratif compétent (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) : dans les 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. »

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

**Numéro d'enregistrement** : 18009225600023

**Département** : EQUIPE9

**Adresse postale** : Immeuble OKABE 67 avenue de Fontainebleau

**Ville** : LE KREMLIN-BICETRE

**Code postal** : 94270

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : christophe.lambert@apij-justice.fr

**Téléphone** : 0188288800

**Profil de l'acheteur** : <https://www.apij.justice.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 897b9b94-5bd3-45ef-9194-2e9791fdb4b4 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis** : 24/04/2024 à 11:10

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

## 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 24/04/2024